

Paris le 22 décembre 2009

**Activité Sociales et Culturelles, le cadeau de fin d'année de la
Direction Générale : Cynisme, mensonge et mépris.**

Le bouleversement institutionnel que nous vivons depuis la création de Pôle Emploi n'a pas épargné les activités sociales et culturelles. A la « marche forcée » de la fusion imposée à l'ensemble des personnels, par la direction générale et certaines organisations syndicales, s'ajoute la suppression pure et simple des prestations sociales existantes.

Les négociations sur l'avenir des Activités Sociales et Culturelles pour l'ensemble des agents de Pôle Emploi se sont déroulées « à la va vite » sur 2 réunions, dont la dernière s'est tenue vendredi 18 décembre 2009.

Le texte sera proposé, comble de cynisme, à la signature jusqu'au 24 décembre.

Cet accord catastrophique entérine :

- La fin des prestations interministérielles (crèches, centres aérés, classes transplantées, prestations handicapés...).
- La fin de l'égalité de traitement dans le versement des prestations pour l'ensemble des agents (les CE régionaux auront la responsabilité de servir ou pas certaines prestations).
- La suppression de la Moyenne Economique (quelque soit le salaire, le montant de la prestation est identique pour tous, que vous soyez DG ou employé !)
- Un montant de subvention insuffisant pour délivrer des prestations à l'ensemble des agents.
- La liquidation du patrimoine de l'Adasa : Belle Ile - Seignosse- Annecy.
- La mobilité imposée aux 25 agents des services de l'Adasa.

Depuis plus d'un an, à l'annonce de la « mort » de l'ADASA et du FNOSP au 31 décembre 2009, le SNU/FSU a invité l'ensemble des organisations syndicales à se réunir dans le but de construire ensemble une véritable politique d'activités sociales et culturelles, issue du "meilleur des deux" et garantissant l'égalité de traitement pour l'ensemble des agents de Pôle emploi.

Résultat : Un échec orchestré par des organisations syndicales qui préfèrent défendre une politique uniquement régionale sans garantie d'équité sur l'ensemble du territoire et qui rejettent le principe d'une subvention en fonction des revenus. Un échec dont la DG, qui avait affirmé à la «une» d'intranet qu'aucune rupture dans la délivrance des prestations n'aurait lieu, est complice.

Dans le but d'éviter cette rupture et de garantir les droits existants, le SNU/FSU s'est battu jusqu'au bout et a proposé qu'une période transitoire de 3 mois soit actée, afin d'aboutir à un accord collectif au plus tard le 1er Avril 2010. Le SNU a proposé que durant cette période transitoire, l'ensemble des prestations existantes au sein du FNOSP et de l'ADASA soient servies à l'ensemble du personnel de Pôle emploi.

Seule la CGT, nous a rejoints sur ce projet.

La 1^{ère} réunion de la commission Nationale de gestion des activités sociales et culturelles est prévue le 4 janvier 2010.

Celle-ci, faute d'avoir été construite en commun, risque d'être une coquille vide et de ne pouvoir garantir des prestations aux agents dès le mois janvier.

Le SNU ne baisse pas les bras, pèsera de tout son poids pour impulser une politique ambitieuse et continuera à être force de propositions pour défendre les intérêts du personnel au niveau national et régional pour :

- Garantir l'équité sur l'ensemble du territoire.
- Réduire les inégalités par la prise en compte des revenus familiaux.
- Ouvrir les prestations à tous les agents dès leur recrutement, y compris les agents en CDD ou en contrats aidés, sans délai de carence.
- Conserver une véritable solidarité intergénérationnelle, donnant aux retraités le droit à toutes les prestations.
- Prendre en compte les spécificités des DOM.
- Développer une politique vacance pour que chaque agent ait la possibilité de choisir son lieu de vacances sans blocage financier.
- Mettre en place une véritable politique régionale de loisirs de proximité, favorisant les échanges et la convivialité.
- Développer certaines prestations en région sur la base de nos valeurs fondamentales.

Le SNU continuera à défendre des valeurs de mutualisation, de solidarité, d'équité et de réduction des inégalités.

Le SNU travaillera sur une coordination globale de la politique sociale développée dans l'Etablissement Pôle Emploi entre l'ensemble des CE et le comité national.

LE SNU NE SERA PAS SIGNATAIRE DE CET ACCORD QUI BAFOUE TOUTES CES VALEURS.
